

Scam*

Rapport d'activité

2010

adopté par le conseil d'administration du 17 mars 2011

Sommaire

- 3
Éditorial du président
- 4
Éditorial du directeur général
- 5.6.7
L'essentiel de 2010
- 8.9
Les auteurs de la Scam
- 10.11.12
Les actions culturelles
- 13
L'action sociale
- 14.15.16.17.18.19.20.21
La perception et la répartition des droits
- 22.23.24.25
La gestion de la Scam en 2010
- 25
La commission de contrôle
- 26.27
Le bilan et le compte de gestion
- 28.29
Les rapports du commissaire aux comptes
- 30.31
La représentation de la Scam
- 32.33
Scam Belgique
Scam Canada
- 34.35
Le conseil d'administration
et les commissions





Photo Thierry Lefaux



L'éditorial du président

Vous l'avez constaté lors de la réception de vos récents relevés de répartition, jamais la Scam n'a réparti un tel montant de droits d'auteur.

Cette année 2010 a été particulièrement florissante car nos perceptions ont augmenté de pratiquement 10 %.

Cette augmentation est en partie due à la signature d'accords (Orange, Google) dont les négociations ont parfois duré plusieurs années.

Conséquemment, ces perceptions ne sont donc qu'un « rattrapage » soldant les droits d'exploitation de vos œuvres utilisées par ces diffuseurs avec qui nous avons signé en 2010.

Je note en passant que la signature d'un accord de droit d'auteur à la française par un groupe américain est particulièrement emblématique à un moment où en Europe les industriels utilisent tous les moyens de « lobbying » pour attaquer la notion même de propriété littéraire et artistique comme si celle-ci était une entrave à la libre circulation de nos œuvres sur les FAI.

Reste maintenant à poursuivre les négociations avec ces FAI pour l'actuelle exploitation de vos œuvres depuis le 1^{er} janvier 2011.

Ce sera là la tâche d'Hervé Rony et du nouveau conseil d'administration que vous venez d'élire et qui élira à son tour un nouveau bureau : trésorier, vice-président,

président. À ce moment, j'achèverai donc ma troisième présidence de la Scam. Entre ma première présidence (1993) et cette troisième, la Scam a considérablement évolué.

Être président a toujours été un travail passionnant mais est devenu une charge assidue : le président se doit d'assister à toutes les commissions de la Scam, de participer aux négociations, d'animer le bureau et le conseil d'administration et d'être attentif à la vie quotidienne de la Scam par le biais du comité de direction.

Tout ceci ne pourrait se faire sans l'aide d'un personnel compétent et attaché à la Scam sous la houlette d'Hervé Rony et Sylvain Gagant.

Cette troisième et dernière présidence s'achèvera donc en juin 2011. Je laisse au (à la) prochain(e) président(e) une Scam prospère et en parfait état de marche. C'est pourquoi je m'éloigne de la Scam avec le sentiment d'une mission accomplie.

En trente ans, la Scam est devenue un interlocuteur indispensable au Paysage Audiovisuel Français. Charles Brabant qui en fut le créateur aurait été heureux de fêter avec nous et Jean-Marie Drot, Henri de Turenne et Ange Casta ce trentième anniversaire.

Personnellement, je le lui dédie ; sans toi Charles, la Scam n'aurait pas vu le jour. •

Guy Seligmann
président



L'éditorial du directeur général

Photo Thierry Ledoux



2010 n'a pas été une année banale pour la Scam.

Laurent Duvillier a quitté le 30 juin la direction générale de la société pour une retraite plus que méritée et que nous lui souhaitons heureuse. Nous avons assuré ensemble une transition qui je crois a été sereine. Je lui en suis infiniment reconnaissant. Il m'échoit la tâche très délicate de lui succéder. Je le fais avec une double préoccupation : d'une part adapter la société à un environnement toujours plus complexe pour permettre aux auteurs de percevoir leur juste rémunération, d'autre part, continuer de promouvoir ce qui fait l'esprit, la quintessence même de la maison, la création documentaire, et ceci dans le respect de la diversité de ses répertoires et de ses 30.000 auteurs. Mais si 2010 n'a pas été banale, c'est aussi parce que jamais la Scam n'a perçu ni réparti autant de droits. Il existe des raisons conjoncturelles, notamment les versements exceptionnels d'Orange adsl qui a régularisé sa situation pour le passé. Il en existe d'autres pérennes, tel le nouveau contrat France Télévisions, renégocié à la hausse ; et, d'une manière générale, les œuvres déclarées à la Scam représentent des répertoires qui sont diffusés de

plus en plus massivement à la télévision. La progression des répartitions, cœur de tous nos efforts, tient pour sa part aussi, au-delà de l'effet mécanique de la hausse des perceptions, à la qualité de nos collaborateurs et à l'amélioration de nos outils. Beaucoup reste à faire mais il est encourageant de faire ce constat.

2010 ce sont aussi des évolutions importantes de l'environnement professionnel des auteurs. La suppression de la publicité en soirée sur les antennes de France Télévisions a permis d'espérer que le service public puisse enfin mieux remplir ses missions. La suppression par le nouveau Président Rémy Pflimlin du « guichet unique » est une bonne nouvelle. Encore convient-il de saluer, comme la Scam l'a publiquement fait, le mandat de Patrick de Carolis qui a, sur bien des points, eu de fortes ambitions pour le groupe public et pris des risques de programmation.

Je n'oublie pas non plus pour nos écrivains que 2010 ce sont aussi, avec l'arrivée de l'iPad, les vrais débuts du livre numérique. Ce qui ne manque pas de provoquer des inquiétudes s'agissant des conditions d'exploitation des œuvres en ligne. La Scam est très vigilante sur ce point.

La Scam, je le crois, peut, dans un

contexte économique délicat et dans un environnement qui ne porte pas toujours très haut la création, se féliciter d'être arrivée, trente ans après ses débuts, là où elle est.

Mais les combats à venir seront rudes, très rudes : en embuscade, et particulièrement dans certains cénacles européens, les adversaires de la propriété littéraire et artistique sont prêts à attaquer tous azimuts à la faveur de la déstabilisation du secteur née de l'arrivée des technologies numériques ; il existait il n'y a pas encore très longtemps un consensus à la française sur les droits d'auteur, il n'existe plus ; et ne cachons pas un malaise réel partagé par les auteurs et les producteurs sur ce qu'est la télévision d'aujourd'hui, paradoxale, avec une profusion de programmes mais souvent une création formatée.

Veillons à ce que les sociétés d'auteurs restent fédérées autour de valeurs culturelles et créatives et ne soient pas seulement des « guichets » qui versent un complément de salaires. Bref, conservons à la Scam ce qui a justifié sa création en sachant l'inscrire dans une dynamique économique puissante pour faire vivre les auteurs. •

Hervé Rony
directeur général



L'essentiel de 2010

Les négociations

La société a poursuivi intensément ses activités de négociation et l'on retiendra 2010 comme étant une année exceptionnelle.

• France Télévisions

La signature, fin juin 2010, d'un contrat général avec France Télévisions est unique à plusieurs titres : engendrant une hausse du taux, il se substitue aux cinq accords signés avec chaque chaîne du groupe ; il a été négocié dans une configuration inédite, séparément du répertoire musical de la Sacem afin de mieux valoriser l'audiovisuel ; enfin, il vise le « media global » c'est-à-dire qu'il libère toutes les exploitations possibles sauf la V&D à l'acte (Vidéo à la demande). Les premières répartitions de droits effectuées ont montré des tarifs minutaires en hausse significative.

• Orange France Telecom

Deux accords ont été signés, l'un avec Orange Cinéma Séries, éditeur de services de télévision en ligne, l'autre (à l'économie sans commune mesure) jusqu'au 31 décembre 2010 avec Orange, distributeur de services de télévision par adsl. La disparition du taux de TVA à 5,5 % sur la part télévision des offres triple play (soit sur 50 % du montant des abonnements) et le passage de l'abonnement en totalité à un taux de 19,6 % obligent à renégocier sur de nouvelles bases avec la plupart des opérateurs dès fin 2010. Beaucoup d'incertitudes existent donc en 2011 alors même que les sommes en jeu sont considérables.

• You Tube

Deux ans de négociations ardues ont été nécessaires à la Scam, la SACD et l'ADAGP pour conclure en novembre avec la plateforme mondiale de partage de vidéos un contrat général autorisant l'exploitation des œuvres audiovisuelles mises en ligne par les

producteurs ou avec leur consentement. C'est un accord véritablement marquant car construit « à la française », en cohérence avec ce que nos sociétés d'auteurs ont coutume de négocier avec les media « classiques », et non pas fondé sur un forfait comme You Tube a pu l'arracher dans d'autres pays et pour d'autres répertoires. Les premières retombées en seront néanmoins relativement modestes car l'activité n'est pas encore rentable et n'est pas à confondre avec la prospérité du moteur de recherches Google.

• TF1

Les relations contractuelles portant sur la diffusion « classique » ont été sécurisées jusqu'à fin 2013, et l'activité de son portail régularisée jusqu'en mars 2009, avec engagement de négocier rapidement les exploitations diversifiées développées par la suite (TV de rattrapage...).

• Radio France

Un accord intersocial des sociétés d'auteurs a été signé avec la radio publique pour l'ensemble de son offre légale sur Internet.

• SDRM

2010 marque un tournant historique dans les relations entre sociétés d'auteurs. En effet, la Scam et la SACD ont quitté en fin d'année la SDRM dont elles étaient membres associés, en reprenant la disposition de l'ensemble des droits qui leur sont apportés par les auteurs lors de leur adhésion, quitte à lui confier au coup par coup et à des conditions maîtrisées, un mandat de gestion dans le cadre de contrats généraux signés en commun.



L'essentiel de 2010

La défense des intérêts des auteurs

• Copie privée

La Commission de l'article L.311-5 a examiné l'actualisation de certains tarifs et l'assujettissement de nouveaux équipements, telles les tablettes multimedia type iPad. La rémunération totale collectée en France au titre de la copie privée devrait dépasser la somme record de 180 millions d'euros. Installée à l'unanimité par le Parlement lors du vote de la Loi Lang en 1985, la rémunération pour copie privée, qui vient de fêter ses 25 ans, permet aujourd'hui à l'ensemble des SPRD de consacrer 45 millions d'euros à 5 000 manifestations et projets culturels.

• Répertoire de l'écrit

L'actualité du secteur a conduit la Scam à adhérer au Conseil Permanent des Écrivains (CPE) qui regroupe la totalité des organismes représentatifs des auteurs. À ce titre la Scam s'est impliquée dans :

- 1) les négociations menées par le CPE avec le Syndicat National de l'Édition (SNE) sur les modalités contractuelles d'exploitation des œuvres sous format numérique ;
- 2) la préparation du projet de loi sur les œuvres littéraires éditées, orphelines ou indisponibles (en liaison avec les projets européens) et qui repose sur la gestion collective.

• Formation des auteurs

Signature en avril 2010 d'un accord avec France Télévisions associant Scam, SACD et syndicats de producteurs, aux termes duquel le diffuseur public s'engage à financer la formation continue des auteurs dans le cadre de ses obligations d'investissement dans la création. Un accord est aussi intervenu avec Canal + en mai.

Le rapport Butaud-Kancel, publié en juin et pour lequel la Scam a été entendue, jette les bases d'un droit à la formation continue des auteurs dont pourraient profiter quelque 30 à 40 000 écrivains, photographes, plasticiens, vidéastes... Le nouveau fonds, géré

par l'Afdas, serait alimenté par une cotisation sur les droits d'auteur versés (dans une fourchette en débat allant de 0,30 % à 0,45 %) avec une contribution complémentaire et volontaire des SPRD prise sur les « 25 % copie privée » affectés à l'action culturelle.

• Obligations patrimoniales

Un décret a été publié soumettant les Smad (services de media de vidéo à la demande et de rattrapage), à l'instar des diffuseurs « traditionnels » mais dans une moindre mesure, au respect de quotas et d'obligations d'investir, favorables aux œuvres d'origine française et européenne.

• Rapport Bertin-Balluteau

Ce rapport publié en juillet adresse quinze recommandations afin de tenter d'enrayer la dégradation alarmante du photojournalisme ; la Scam soutient notamment le projet d'instauration d'une gestion collective obligatoire pour les œuvres orphelines des arts visuels (dont l'auteur est inconnu ou introuvable), ardemment réclamée par la profession qui a suscité une proposition de loi votée par le Sénat.

• Diversité culturelle

La convention de l'Unesco pour la diversité culturelle, qui réunit 115 États, a fêté son cinquième anniversaire en octobre. À l'heure du premier bilan, l'enthousiasme initial s'est essoufflé : contributions financières des États insuffisantes et réductions budgétaires mettant souvent à mal les politiques culturelles, difficultés de mise en œuvre concrète et déstabilisation d'un secteur confronté à la révolution numérique. Tous ces points ont été évoqués lors d'une table-ronde organisée par la Coalition française, dont la Scam est membre. Elle suit actuellement de près l'évolution de l'accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne, afin d'y faire inclure une clause d'exemption culturelle large.



• Europe

La SAA (Société des Auteurs de l'Audiovisuel), lancée en 2009 pour défendre les intérêts des auteurs du cinéma, de la télévision et du multimedia auprès des institutions européennes regroupe déjà 25 sociétés d'auteurs. Le directeur général de la Scam en est le vice-président.

La SAA a organisé une rencontre avec le nouveau commissaire au marché intérieur Michel Barnier, participé à diverses auditions et élaboré des contributions essentiellement sur la libération du potentiel des industries culturelles et créatives, le projet Europeana pour la numérisation du patrimoine culturel européen et surtout un Livre blanc sur les droits et la rémunération des auteurs audiovisuels en Europe dans la perspective du prochain Livre Vert sur la distribution en ligne des œuvres audiovisuelles. Les auteurs audiovisuels ont ainsi pu faire valoir leurs vues sur la question des œuvres orphelines, l'urgence de mettre en place un cadre européen permettant le développement d'une offre transfrontalière en ligne des œuvres audiovisuelles dans le respect de leurs droits moraux et patrimoniaux...

Au travers du Gesac (Groupement européen des sociétés d'auteurs et de compositeurs) des actions ont été conduites en relation avec les dossiers suivants, pour l'essentiel :

- 1) contribution à l'étude d'impact sur la gestion collective lancée par le commissaire Barnier. Celui-ci ayant souhaité favoriser une réflexion globale sur la stratégie européenne en matière de propriété intellectuelle, l'initiative de la Commission a finalement été reportée courant 2011, posant de nombreuses questions : directive ou réglementation ? généralisation à tous les répertoires ou focalisation sur la musique ? objet limité aux règles de gouvernance et de transparence ou étendu à la délivrance de licences transfrontalières ?
- 2) appel réitéré à la lutte contre les échanges illégaux de fichiers sur Internet, question traitée à ce jour par le seul Parlement, qui a approuvé le rapport Gallo soutenu par les ayants droit. Pour le reste, la Commission s'active pour rouvrir le dossier des exceptions aux droits exclusifs, dans le contexte du développement des bibliothèques numériques. Elle y voit le moyen de développer les offres légales.
- 3) copie privée : le dossier s'est enlisé compte tenu du refus des industriels de continuer à participer aux travaux du groupe de travail mis au point par la Commission avec les ayants droit.
- 4) la neutralité de l'Internet ou « Internet ouvert » : les ayants droit se sont invités dans les discussions pour ne pas les laisser aux seuls opérateurs Telecom, fournisseurs d'accès et autres moteurs de recherche.



Les auteurs de la Scam

Au cours de l'année 2010, 1.420 nouveaux auteurs ont rejoint la Scam, dont 73 % du secteur audiovisuel, 17 % de la radio, 9 % de l'écrit et 1 % de l'image fixe, soit une progression de 4,70 % par rapport à 2009, portant ainsi le nombre d'associés à 29.576 dont 1.596 auteurs décédés dont la gestion des droits se poursuit au bénéfice de leur(s) héritier(s). La Scam compte parmi ses membres 449 associés Canadiens et 2.089 associés Belges.

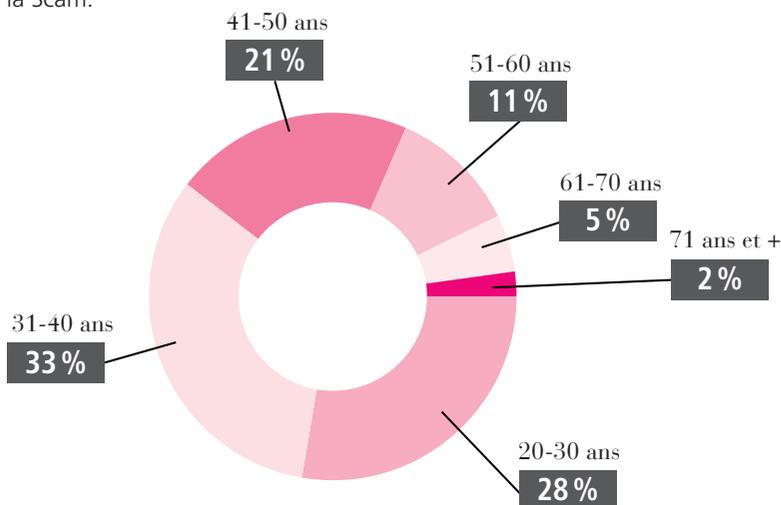
À cet égard, les actions menées par le Pôle relations auteurs ont permis l'adhésion de 366 auteurs, soit 25,77 % des nouveaux associés en 2010.

Ventilation des membres par grade et répertoire

	Sociétaires	Sociétaires stagiaires	Adhérents		
Audiovisuel	3 659	3 484	12 741	19 884	67 %
Télévision	3 352	3 189	12 154	18 695	
Œuvres institutionnelles	183	159	235	577	
Œuvres électroniques	124	136	352	612	
Images fixes	108	69	84	261	1 %
Radio	735	804	2 429	3 968	13 %
Écrit	1 380	995	1 492	3 867	13 %
Presse	373	217	79	669	
Littérature	1 007	778	1 413	3 198	
Non ventilés par répertoire (décédés)				1 596	
Total	5 882	5 352	16 746	29 576	

Les nouveaux membres en 2010, par tranche d'âge

Les adhésions des 20 à 30 ans ont augmenté de 46 % en 2010 par rapport à 2009, démontrant un rajeunissement dans la population des nouveaux membres de la Scam.



Les auteurs par répertoires et par types de droits perçus

Indépendamment du collège attribué lors de l'adhésion, la plupart des membres de la Scam reçoivent des droits d'origine diverses témoignant ainsi du caractère profondément multimedia de la Scam.

Collège	Nature des droits				
	Télévision	Images fixes	Radio	Écrit	Divers
Audiovisuel	17 500	141	539	4 195	16 541
Images fixes	96	253	1	111	148
Radiophonique	538	20	2 793	1 329	2 978
Écrit	531	45	453	3 515	3 302



Les actions culturelles

L'article L.321-9 du code de la propriété intellectuelle impose aux sociétés de perception et de répartition des droits de consacrer 25 % des produits de la redevance pour copie privée à des actions d'aide à la création, à la diffusion et à la formation des « artistes ». À ces sommes viennent s'ajouter des droits n'ayant pu être répartis au terme de dix ans. Dans l'accomplissement de cette obligation, la Scam valorise l'ensemble de son répertoire, composé des œuvres documentaires, de l'audiovisuel, de la radio, de l'écrit, du journalisme, du multimedia et des images fixes.

La Scam aura ainsi consacré près d'1,6 million d'euros aux actions culturelles pour la période de juin 2010 à mai 2011 (1.233.168 € de juin 2009 à mai 2010).

Une brochure, éditée chaque année, donne sur la culture à la Scam une vue générale et des informations pratiques sur l'ensemble des activités.*

* sur demande auprès du service de l'action culturelle

L'aide à la création

Malgré le caractère toujours variable des ressources de copie privée, le conseil d'administration a souhaité augmenter une nouvelle fois le financement de cette mission. La dotation 2010 de 559.750 €, soit 38 % du budget pour l'ensemble des répertoires a, de fait, irrigué l'audiovisuel pour une large part dont l'art numérique et l'institutionnel, mais aussi le sonore, l'écrit, l'image fixe, le journalisme, et enfin les écritures émergentes.

- *Brouillon d'un rêve audiovisuel*, depuis 1992, a encouragé 649 projets de documentaires de création, pour 3.222.564 €. En 2010, 81 bourses (360.000 €) attribuées, de 4.000 à 6.000 € chacune. Le taux élevé des films terminés est stable (72 %) : 2/3 diffusés sur les télévisions, 7 % en salles, 2 % sur Internet, 3 % en DVD, 9 % en circuits indépendants et bibliothèques, et dans des festivals importants dans le monde.
- *Brouillon d'un rêve radio* : seize années d'aide ont contribué à l'éclosion de 124 projets, diffusés, pour 60 % d'entre-eux.
- *Brouillon d'un rêve d'écriture* accueille les œuvres écrites : 12 ouvrages édités sur les 21 aides.
- *Brouillon d'un rêve numérique*, complété par la bourse Pierre Schaeffer, soutient l'art numérique, interactif ou linéaire, à caractère expérimental et/ou documentaire.
- *Brouillon d'un rêve institutionnel* vise les projets documentaires sur le monde du travail et de l'entreprise.
- *Brouillon d'un rêve d'images* encourage photographie, illustration et dessin de presse conçus pour les supports traditionnels ou Internet.
- *Brouillon d'un rêve journalistique* soutient les journalistes, non salariés d'une entreprise de presse, ayant un projet ambitieux et singulier.
- *Brouillon d'un rêve multimedia* accueille webdocumentaires, webreportages, films sur mobile, 3D relief, réalité augmentée, multimedia interactifs, se destinant aux technologies numériques : tous les collègues d'auteurs de la Scam sont concernés.



Les manifestations Scam

La Scam organise la promotion de son répertoire dans son auditorium ou hors les murs et dans le cadre des festivals dont elle est partenaire. Les œuvres de ses auteurs sont présentées et mises en perspective, dans un dialogue de générations. En voici quelques exemples...

• Carte blanche

La Scam a confié à Philippe Collin, réalisateur, lauréat du Prix Scam 2009 pour l'ensemble de son œuvre, six soirées au cours desquelles il a partagé avec un public passionné et amusé son expérience de cinéaste et de cinéophile. Sous le titre *Morceaux choisis*, Philippe Collin a sélectionné cinq films dans la liste des films ayant reçu la Bourse Brouillon d'un rêve, un Prix ou une Étoile en 2009 : *14-18, le bruit et la fureur* de Jean-François Delassus, *Mâles en péril* de Thierry de Lestrade et Sylvie Gilman, *L'Enfer de Matignon* de Philippe Kohly et Raphaëlle Bacqué, *Affaires de grandes familles* de Samuel Gantier, *L'Autre 8 mai 1945, aux origines de la guerre d'Algérie* de Yasmina Adi.

• Les Yeux et la Mémoire

L'hommage à Jean-Claude Bringuier, disparu en septembre dernier, restera pour beaucoup d'auteurs présents un moment émouvant grâce à des extraits d'interviews où on le retrouvait en compagnie de son ami Hubert Knapp et à un choix d'extraits de ses films présenté avec talent par Antoine Perraud.

En partenariat avec l'Ina et la Sacem, la Scam a produit *Le Florilège sonore du film documentaire*. Témoinant de la richesse du dialogue entre images et sons, ce montage réalisé par François Porcile, à partir

d'extraits d'œuvres choisies dans le répertoire depuis l'invention du cinématographe, forme une histoire singulière, celle du documentaire. Un DVD est disponible sur demande auprès du service culturel de la Scam.

• Les Forums

Deux Forums explorèrent le monde de l'information et du grand reportage.

Au Festival International du Grand Reportage Audiovisuel (Figra), un débat animé par Pierre Bouteiller a réuni Hervé Brusini, Véronique Veber, (France 3), Luc Hermann, Agence Premières lignes, Dominique Marchetti, sociologue (CNRS) et Martine Simonis, de l'Association Générale des Journalistes Professionnels Belges sur le thème *Enquête menacée : le droit à l'information est-il bafoué ?*

Ultérieurement, la reprise à la Scam des Prix Bayeux-Calvados des correspondants de guerre fut l'occasion d'évoquer le travail des journalistes engagés, bravant les dangers pour témoigner, informer et agir sur le monde. Cette rencontre intitulée *Quels risques pour quelle information ?*, animée par Danièle Ohayon, présidente de la Maison des Journalistes, fut aussi l'occasion pour les professionnels de témoigner leur solidarité à Hervé Ghesquière et à Stéphane Taponier.

Hors les murs, parallèlement à cette poli-

tique de valorisation des talents, la Scam a participé à l'organisation de nombreuses tables rondes et ateliers consacrés à l'évolution du travail d'auteur ou à la gestion des droits : au *Forum premiers films* du Cinéma du Réel, aux Rencontres internationales du film d'Histoire, à Sunny Side, Lussas, et enfin au Festival international des scénaristes où les ateliers d'écriture proposaient de construire un film en pensant d'abord sa matière sonore.

• Reprise des palmarès de festivals à la Scam

Cinéma du Réel, Fimac, E-magiciens, Prix Michel Mitrani décerné au Fipa à un jeune auteur, ces reprises à Vélasquez sont l'occasion de découvrir des œuvres inattendues et des créateurs étrangers.

• La Radio

Pour sa dixième édition, la Nuit de la radio Scam/Ina/Radio France 2010, *Les Oreilles ont des murs !*, a dévoilé la face cachée de la censure. Après une première présentation à Paris, elle s'est déployée sur les ondes, en ligne sur le site de l'Ina, puis a capté l'attention d'un public plus nombreux en Ardèche et à Brest (Festival Longueur d'ondes). Lors d'une escapade à Bruxelles, ce programme a clôturé une journée consacrée aux spécificités de la création radiophonique en Belgique.



Le soutien des réseaux associatifs

La Scam a noué des liens de collaboration avec de nombreux festivals où elle est présente. À côté des aînés, comme le Fipa, Lussas, le Cinéma du Réel, les E-magiciens, ou Longueur d'ondes, de nouveaux partenariats se développent, notamment dans le domaine du journalisme, avec Le Prix Bayeux-Calvados des correspondants de guerre.

Parallèlement aux festivals, la Scam soutient des manifestations permanentes valorisant son répertoire sur toute la France : Documentaire sur grand écran, Vidéo les Beaux jours, Le Mois du Film Documentaire...

La Scam a intensifié son aide dite de « voyages d'auteurs », destinée à favoriser le déplacement d'un auteur en festival ou dans les rencontres professionnelles inter-régionales.

Une politique de partenariats établis entre la Scam et une vingtaine de festivals ou d'associations professionnelles, ancrés sur l'ensemble de l'hexagone, a ainsi permis en 2010 à plus de deux cents auteurs de se réunir, d'accompagner et de défendre leur film.

Le conseil d'administration apporte aussi son soutien aux associations professionnelles telles l'Arbre, Safire et Addoc.

Les prix et les Étoiles de la Scam

Un travail de sélection est mené tout au long de l'année par les auteurs des commissions et des jurys de la Scam pour distinguer des œuvres marquantes au sein de chaque répertoire. Cette mise en lumière de certains auteurs par leurs pairs permet aux plus jeunes de gagner en notoriété et aux auteurs confirmés d'être reconnus dans leur carrière. Le Prix des auteurs de la Scam salue une personnalité qui, par son combat, défend le partage culturel, le service public et les droits des auteurs.

Co-géré par la Scam, le Prix Philippe Caloni couronne un journaliste pour son talent d'intervieweur (en télévision, radio, ou autre media).

Le Prix Roger Pic récompense le travail d'un photographe, dont le portfolio est traditionnellement exposé avenue Vélasquez pendant près d'un an. Présidé par Alain Genestar, le prix 2010 a été attribué à Philippe Marinig pour son portfolio O Sumo San.

En remettant certains prix hors les murs, la Scam marque sa politique dans différents lieux de diffusion. En témoignent le Prix International de la Scam (création

audiovisuelle) remis au Cinéma du réel, le Prix Joseph Kessel dans le cadre des Étonnants Voyageurs, le Prix Jeune Talent d'une œuvre d'art numérique décerné aux E-magiciens, le Prix Bayeux-Calvados des correspondants de guerre...

Chaque année, les Étoiles de la Scam distinguent 30 œuvres retenues pour l'originalité de leur démarche, leurs qualités formelles et la singularité de leur regard. Cet échantillon du meilleur de la production audiovisuelle télédiffusée l'année précédente reflète la diversité des répertoires de la Scam – documentaires, reportages, séries, œuvres d'art numérique et œuvres institutionnelles. Le jury 2010, était présidé par Alain Jaubert.

La Scam a fêté ce palmarès au Forum des Images (le 10/10/2010 !). Un voyage interstellaire dans l'ensemble des cinq salles : projections, rencontres avec les auteurs-réalisateurs et remise officielle des Étoiles ont réuni près de 2.000 spectateurs. Ce partenariat avec le Forum des Images a permis la consultation, pendant un mois, des films primés en salle des collections.



L'aide à l'édition

Différents ouvrages ont vu le jour en 2010 : dans la série, *L'Invité*, après les monographies de Marcel Trillat, Raoul Sangla et Stan Neumann, l'association Safire en collaboration avec Filmer en Alsace et la Scam ont publié deux livrets sur Fredi M. Murer et Philippe Collin, à partir de dialogues autour de leurs films et le public alsacien.

Enfin, Doriane Films et la Scam se sont associés pour éditer le DVD du film *Rimbaud le voleur de feu*, de Charles Brabant.



L'action sociale

L'action sociale de la Scam comporte deux volets :

un fonds de solidarité permettant une assistance sociale aux auteurs

Ce fonds permet d'aider ponctuellement les auteurs qui en font la demande, après approbation de la commission des affaires sociales et du conseil d'administration. En 2010, la Scam a aidé vingt auteurs pour un montant de 30.000 €, soit une moyenne de 1.500 €. Le nombre de bénéficiaires est identique à celui de 2009.

le versement d'une pension aux auteurs

Pour bénéficier de cette allocation, l'auteur doit impérativement remplir trois conditions :

- être membre de la Scam depuis au moins 20 ans
- être âgé de plus de 65 ans
- enfin, avoir reçu de la Scam des droits ayant atteint un certain niveau, apprécié par application du taux de 6,5 % aux trois meilleures années de droits actualisés perçus par l'auteur, dont le produit ne doit pas être inférieur à 183 €.

Le versement de la pension est annuel et son montant ne saurait être inférieur à 183 € ni supérieur à 3.659 €.

En 2010, la Scam a attribué 1.043.598 € au titre de la pension à 994 bénéficiaires (+ 18 %). Le montant moyen attribué est de 1.050 €.

En plus de ce volet social, le conseil d'administration peut décider d'accorder une aide judiciaire individuelle dans le cadre de litiges portant sur la défense du droit d'auteur. En 2010, le conseil d'administration a accordé une aide totale de 4.500 € à trois membres de la société.

ACTION SOCIALE (Période du 01/01/10 au 31/12/10)

Pensions	1 043			
Fonds de solidarité	30		Prélèvement sur les diffusions (1,65 %)	1 211
Charges d'action sociale		1 073	Produits d'action sociale	1 211
Excédent reporté sur excédents antérieurs		138		

en milliers d'euros



La perception et la répartition des droits

Les résultats de l'année 2010 confirment une tendance de plus en plus marquée depuis quelques années sur le développement accéléré de la Scam et de ses performances, concrétisant ainsi les actions engagées. La mission première de perception et de répartition de droits, conduit la Scam à s'adapter sans cesse à l'évolution rapide des media, demandant à la fois des investissements importants et une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Les perceptions

Les perceptions 2010 s'élèvent à **97 M€** soit une **progression d'environ 10 %** par rapport à l'année 2009. A certains égards, c'est un résultat exceptionnel. En effet, cette forte progression se justifie en partie par l'aboutissement des négociations avec Orange Fournisseur d'accès internet (FAI) dont l'accord conclu en 2010 porte sur la régularisation des années 2006 à 2010, et par la renégociation du contrat général avec France Télévisions incluant les activités de global media. Une augmentation significative des perceptions des chaînes de la TNT en raison des régularisations contractuelles (notamment la signature d'un contrat général avec NRJ12 régularisant la période 2005/2010) a également contribué à cette progression. Ces facteurs de progression ne se retrouveront pas en 2011.

Les répartitions

Avec 78 M€ répartis en 2010 la Scam réalise la plus importante répartition de son histoire, enregistrant une progression de 16,68 % par rapport à 2009. Cette performance est le fruit de ses actions de développement des outils de gestion, associés aux efforts permanents des services dans l'analyse des diffusions, la veille des media et la négociation des droits. L'augmentation en valeur du montant des répartitions est également liée à la hausse des tarifs minutaires de répartition de certaines chaînes historiques due

AVEC 78 M€ RÉPARTIS EN 2010 LA SCAM RÉALISE LA PLUS IMPORTANTE RÉPARTITION DE SON HISTOIRE, ENREGISTRANT UNE PROGRESSION DE 16,68 %

à une présence accrue du répertoire de la Scam et à une renégociation du contrat incluant les droits du « global media ». La Scam a traité plus de 1,9 millions de lignes de données relatives à l'exploitation des œuvres de son répertoire. Face à cette forte croissance des volumes analysés (près de 80 % en cinq ans), la Scam doit s'en-

gager dans une automatisation plus sensible des processus d'analyse des diffusions des media.

Les œuvres déclarées

- **38.956 œuvres audiovisuelles** ont été déclarées à la Scam en 2010 (39.136 en 2009) au titre des diffusions 2009 dont les droits ont été répartis en 2010.
- **1.149 auteurs** ont déclaré au moins une **œuvre radiophonique** dans l'année (1.098 en 2009).

Le nombre des émissions classées s'est élevé en 2010 à 690, concernant 20.699 déclarations.

Le très faible nombre de réclamations, de l'ordre d'une dizaine par radio, révèle la justesse du nouveau barème radio et sa lisibilité par les auteurs.

- Concernant le répertoire de l'Écrit, la Scam, fin 2009, a entamé un rapprochement de sa base « auteurs » avec celle de la BNF. Ce travail s'est poursuivi en 2010 et a permis, notamment, de revendiquer une part plus représentative dans les négociations de partage des droits de l'écrit.
- Pour les images fixes, la Scam recense fin 2010, 260.998 images fixes déclarées dans le cadre de la répartition des droits de reprographie et de la copie privée numérique.

Le volume horaire traité

- **Chaînes de télévisions historiques.** 114.492 heures d'œuvres audiovisuelles ont été mises en répartition en 2010 au titre des exploitations 2009 soit une progression de 5 % par rapport au volume horaire équivalent réparti en 2009 dont 12.965 heures au titre des chaînes historiques (TF1, France 2, France 3, France 5, M6, Arte, Canal Plus Premium, RFO) soit 11,3 % du volume horaire total mis en répartition et + 9,6 % par rapport à 2009.

• TNT

La Scam enregistre une progression de l'ordre de 65 % des heures traitées pour les chaînes de la TNT : 2.028 heures en 2009 et 3 377 heures en 2010 (exploitations 2009).



• Câble et satellite

98.150 heures traitées en 2010 sur les chaînes du câble, soit une progression de 3 %.

• Radio

96.268 œuvres radiophoniques (ou participations à une œuvre) ont été traitées au titre des diffusions 2009. En termes de volume minutaire, l'ensemble du répertoire radiophonique augmente d'environ 6 % pour atteindre 40.650 heures de programmes.

Par ailleurs, la Scam effectue depuis deux ans des répartitions pour rémunérer les œuvres disponibles en podcast sur le site internet de Radio France ; les œuvres attirant le plus d'internautes relèvent du répertoire de la Scam.

Évolution du répertoire de la Scam sur les grilles de programmes

Le pôle études media mis en place progressivement depuis deux ans analyse les évolutions de programmes des media, permettant ainsi d'améliorer le traitement des données.

De manière générale, en 2010, le répertoire de la Scam a été beaucoup mieux programmé sur les tranches horaires de fortes audiences, et la diffusion de documentaires « événementiels » a augmenté sa visibilité.

Forte de leurs succès, France 2 a conservé ses cases d'information de première partie de soirée et a renforcé son offre de magazines de seconde partie de soirée.

France 3 a cherché à redonner une place plus affirmée à une programmation régionale, élan caractérisé par le lancement de nouveaux magazines régionaux dans les grilles de septembre 2010. Même constat côté documentaire puisqu'une nouvelle case lui est dédiée depuis la rentrée.

France 5 reste incontestablement LA chaîne du documentaire qui occupe quasiment la moitié de sa programmation. La chaîne conforte également sa programmation magazine autour de grandes émissions proposées en versions allongées ou revisitées.

La montée en puissance des répertoires de

la Scam se confirme sur France 4. La programmation de magazines et de documentaires, qui commençait à s'affirmer dans les grilles de septembre 2009, s'est accentuée en septembre 2010 avec des programmations de documentaires et magazines en journée et l'ouverture d'une case exclusivement documentaire en soirée. Une augmentation de programmation d'œuvres inédites est également à constater.

TF1, qui ne diffuse malheureusement pas de documentaires, a dynamisé son offre reportages et magazines notamment en allongeant certains formats. Le répertoire de la Scam, traditionnellement diffusé plutôt en seconde partie de soirée, a connu quelques expositions en prime time.

M6 a continué de développer une large offre de magazines.

Les chaînes de la TNT ont affirmé leur identité afin de se différencier et d'asseoir leur positionnement. Des chaînes généralistes, ou mini-généralistes comme TMC, NRJ12, W9... ont multiplié la mise à l'antenne de magazines d'investigation, d'immersion ou de proximité régulièrement programmés en prime time.

Si les concentrations (rachat de NT1 et TMC par TF1, W9 qui appartient au groupe M6...) portent à croire que les chaînes de la TNT ne font que ré-exploiter le catalogue des groupes auxquels elles appartiennent, la plupart des chaînes généralistes de la TNT ont annoncé de nombreuses nouveautés dans leurs grilles de rentrée en septembre 2010 et augmenté très significativement leurs volumes de productions.

Pour autant, malgré cette exposition accrue du répertoire de la Scam, les auteurs de documentaires de création regrettent une programmation insuffisante notamment aux heures de grande écoute et un formatage de plus en plus marqué

à leurs yeux à la fois sur la forme des œuvres et les sujets abordés.

La poursuite de la modernisation

La Scam poursuit son programme d'optimisation des outils de gestion, accentué en 2008 par le démarrage du projet *Auteurs et contacts*, dont la première partie a été déployée en 2010 pour les activités des services communication et action

culturelle, essentiellement la gestion des campagnes d'envois de courriels.

L'année 2010 a été également marquée par l'application du nouveau barème radio voté en 2008 par l'assemblée générale à une très forte majorité. Il est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2009 et la première répartition

LES AUTEURS DE DOCUMENTAIRES DE CRÉATION REGRETTENT UNE PROGRAMMATION INSUFFISANTE ET UN FORMATAGE DE PLUS EN PLUS MARQUÉ

a eu lieu en février 2010. Grâce à ce nouveau barème, la Scam peut désormais mieux appréhender la diversité des formes radiophoniques gérées. La mise en œuvre de ce barème a été accompagnée par une refonte des applications métiers traitant de l'analyse des diffusions, par le développement d'une solution permettant une automatisation partielle des rapprochements entre les œuvres déclarées et les diffusions.

La Scam poursuit ces investissements dans les années à venir, selon trois axes que sont :

- l'optimisation de l'analyse des diffusions des media traditionnels,
- l'interactivité avec les services de la Scam en donnant aux auteurs la possibilité de pré-adhérer et de déclarer leurs œuvres en ligne via le site Internet de la Scam,
- la mise en place de solutions économiquement équilibrées de gestion des nouveaux media, telles les plateformes de vidéos, You Tube, Dailymotion, etc..

Sylvain gagant
directeur général adjoint



La perception des droits

Perceptions 2008 :

74,12 M€

PERCEPTIONS AU TITRE DES EXPLOITATIONS DES ANNÉES :

2008 : 47,62 M€

Ant. à 2008 : 26,50 M€



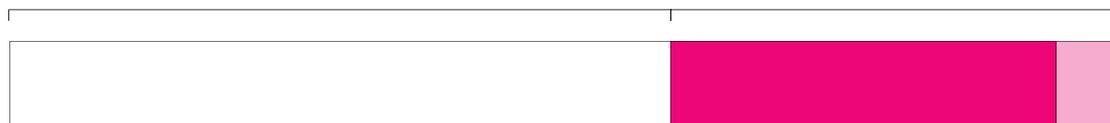
Perceptions 2009 :

88,29 M€

PERCEPTIONS AU TITRE DES EXPLOITATIONS DES ANNÉES :

2009 : 52,60 M€

Ant. à 2009 : 30,76 M€ + 4,93 M€



Perceptions 2010 :

97,05 M€

PERCEPTIONS AU TITRE DES EXPLOITATIONS DES ANNÉES :

2010 : 60,05 M€

Ant. à 2010 : 30,20 M€ + 4,32 M€ + 2,48 M€



Avec un montant encaissé de plus de **97 millions d'euros (+10 %)**, la Scam atteint en 2010 son plus haut niveau de perception à ce jour. Ce montant doit être nuancé en raison d'importants rattrapages. La signature du contrat Orange pour les exploitations de 2006 à 2010, et avec d'autres opérateurs ADSL pour les années 2007/2010 expliquent en grande partie ce chiffre exceptionnel. Par ailleurs, la signature du contrat avec NRJ12 a également permis de régulariser les droits pour les années 2005 à 2008 et pour les années 2007 et 2008 avec d'autres chaînes de la TNT.

Évolution des perceptions et des répartitions



La répartition des droits

Répartitions 2008 :

67,78 M€

RÉPARTITIONS AU TITRE DES EXPLOITATIONS DES ANNÉES :

2008 : 9,97 M€ antérieures à 2008 : 57,81 M€



Répartitions 2009 :

66,83 M€

RÉPARTITIONS AU TITRE DES EXPLOITATIONS DES ANNÉES :

2009 : 8,96 M€ Ant. à 2009 : 40,92 M€ + 16,95 M€



Répartitions 2010 :

77,97 M€

RÉPARTITIONS AU TITRE DES EXPLOITATIONS DES ANNÉES :

2010 : 10,05 M€ Ant à 2010 : 46,49 M€ + 14,26 M€ + 7,17 M€



Perceptions et répartitions
au titre des exploitations de l'année 2008



Perceptions et répartitions
au titre des exploitations des années 2007 (et antérieures)



Perceptions et répartitions
au titre des exploitations de l'année 2009



Perceptions et répartitions
au titre des exploitations de l'année 2010

Avec un montant réparti de près de **78 millions d'euros, la Scam augmente de 16,68 % les sommes réparties** aux auteurs. Plusieurs raisons expliquent ce chiffre.

D'abord, la répartition en novembre 2010, relative aux diffusions du 1^{er} trimestre des chaînes hertziennes a augmenté de 13 % grâce à une hausse des chiffres d'affaires de France 2 et France 3 ainsi qu'à la négociation d'un contrat global France Télévisions par l'ADAGP, la SACD et la Scam.

Ensuite, les répartitions relatives aux exploi-

tations 2009 augmentent de près de 14 % grâce à la hausse des perceptions provenant des opérateurs câble, satellites et ADSL, de la TNT et des chaînes thématiques.

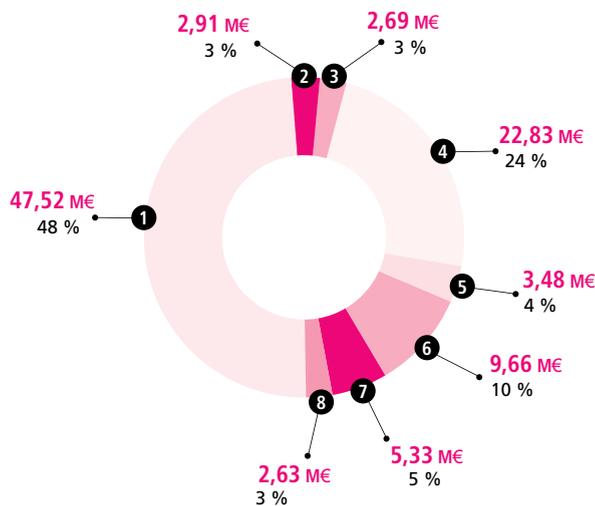
Enfin, les répartitions en provenance de l'étranger ont également augmenté (+ 40 %) en raison de rattrapages de droits sur les années antérieures (Angleterre, Allemagne, Espagne, Luxembourg et Suisse).

Par ailleurs, la Scam a également soldé les droits des chaînes du câble pour les années 2005 et 2006.

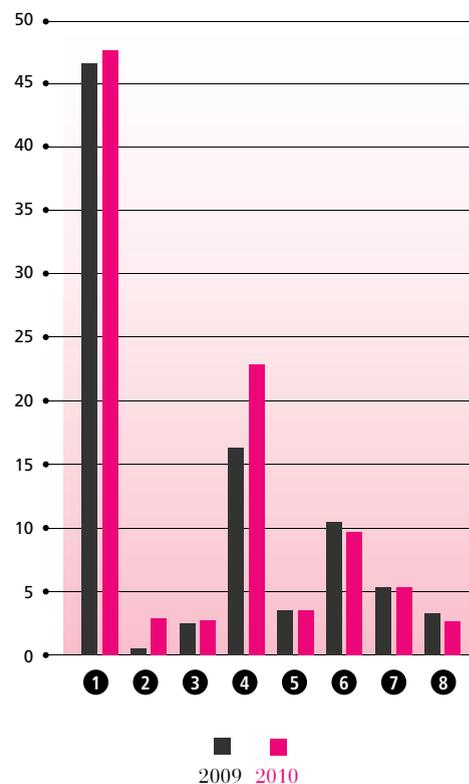


La perception des droits

Ventilation des perceptions par origine des droits



Évolution des perceptions 2009/2010
(en millions d'euros)



1 Chaînes historiques (Arte, France 2, France 3, France 5, Canal+, M6, RFO, TF1) :

- hausse globale de plus de 2 % des encaissements liée notamment à la renégociation du contrat général avec le groupe France Télévisions (+ 7 %) et à la bonne tenue de son chiffre d'affaires en 2009 malgré la suppression de la publicité après 20 heures.
- baisse de 20 % sur M6 par rapport à 2009, exercice pour lequel il y a eu d'importantes régularisations.
- hausse de 11 % sur TF1 : liée à l'augmentation du chiffre d'affaires de 2010 par rapport à 2009.

2 Autres chaînes de la TNT gratuite :

- les encaissements ont été multipliés par six entre 2009 et 2010, grâce notamment à la signature du contrat avec NRJ12 et donc une régularisation pour les exploitations des années 2006 à 2010.

3 Chaînes thématiques, diffusées par les opérateurs :

- hausse de 9 % non significative car liée à des décalages d'encaissement.

4 Opérateurs câbles, satellites, ADSL :

- hausse de 40 % liée à la signature du contrat Orange et de Darty régularisant les droits pour les années 2006 à 2010.

5 Chaînes radiophoniques (Radio France, RFI, RFO) :

- encaissements stables.

6 Autres exploitations :

- baisse globale de près de 12 % malgré des encaissements supérieurs pour les droits de copie privée numérique du livre (+ 23 %) et le droit de prêt (+ 10 %). En effet, d'une part le contrat pour la mise en ligne d'œuvres sur le web avec le groupe Wolters Kluwers a pris fin en 2009 et n'a pas été reconduit. D'autre part, les droits relatifs aux journalistes de France Télévisions ont subi des retards d'encaissement. Cependant, l'exploitation des vidéogrammes et phonogrammes dégage une hausse conséquente (+ 140 %) des encaissements grâce à un travail de collaboration plus accentué avec la Sacem permettant de débloquer de nombreux dossiers mais le succès de la vente du DVD *Apocalypse* explique également cette hausse exceptionnelle.

7 Délégations :

- les encaissements cumulés des délégations belge et canadienne restent stables.

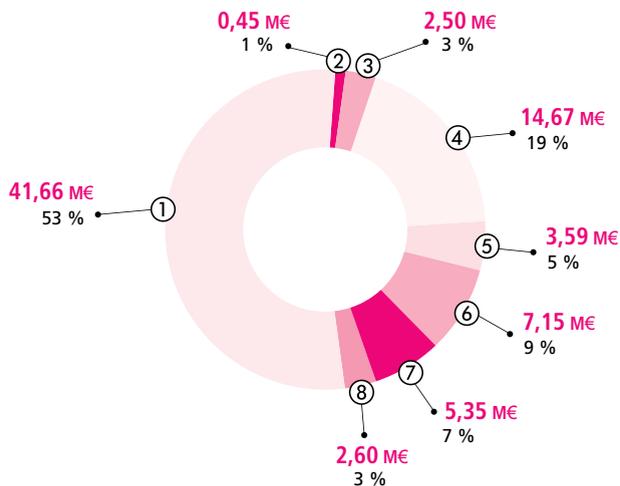
8 Étranger :

- les droits en provenance des sociétés étrangères sont en baisse de près de 20 % malgré une hausse des droits en provenance d'Allemagne et de Suisse. Cette baisse est d'autant plus forte que la Scam avait eu en 2009 une hausse spectaculaire des droits liés à la signature d'un nouveau contrat de réciprocité en Pologne, et à des régularisations du Luxembourg.

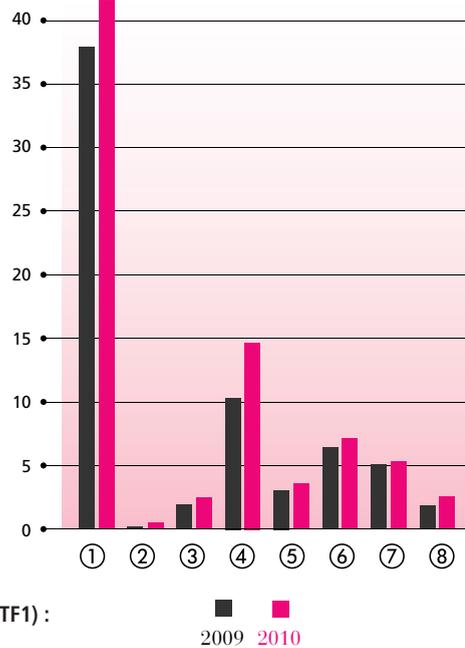


La répartition des droits

Ventilation des répartitions par origine des droits



Évolution des répartitions 2009/2010
(en millions d'euros)



① **Chaînes historiques (Arte, France 2, France 3, France 5, Canal+, M6, RFO, TF1) :**

hausse globale de près de 10 % ayant plusieurs origines :

- une meilleure représentativité du répertoire de la Scam depuis 2007 en termes de volume et/ou de programmation aux heures de grande écoute permettant à la Scam d'accroître sa part dite intersociale sur TF1, France 2, France 3 et M6, et entraînant notamment une augmentation des soldes de droits répartis pour les exploitations 2008,
- après une baisse des chiffres d'affaires des chaînes publiques en 2008, celui-ci a de nouveau augmenté en 2009 permettant une hausse des tarifs minutaires,
- la renégociation du contrat avec le groupe France Télévisions et la bonne tenue de son chiffre d'affaires a également permis d'augmenter le tarif minulaire prévisionnel et donc le montant réparti pour le 1^{er} trimestre des exploitations 2010,
- les chaînes privées ayant également amélioré leurs chiffres d'affaires, la Scam a pu augmenter les tarifs minutaires entraînant une hausse du montant réparti pour le 1^{er} trimestre 2010.

② **Chaînes nationales de la TNT gratuite, ③ chaînes thématiques et ④ opérateurs câbles, satellites, ADSL :**

- hausse globale de plus de 41 %. En effet, les droits perçus auprès de ces chaînes bénéficient à la fois des contrats généraux signés avec elles mais aussi des contrats signés avec les opérateurs qui les retransmettent. Globalement, les chiffres d'affaires des chaînes et en particulier des opérateurs, sont en hausse notamment grâce à l'extension des offres et donc du nombre d'abonnés. Ceci a permis une augmentation des tarifs minutaires de la Scam pour l'année 2009 mis en répartition en septembre 2010. Le volume horaire traité est également en augmentation. Enfin, la Scam a également soldé les droits pour les années 2005 et 2006, considérant que les déclarations et les régularisations de perceptions étaient définitivement arrêtées pour ces années.

⑤ **Chaînes radiophoniques (Radio France, RFI, RFO) :**

- hausse de 16 % liée d'une part au versement des soldes de l'année d'exploitation 2008 et aux impacts de l'application du nouveau barème radio de la Scam.

⑥ **Autres exploitations (dont les droits en gestion collective obligatoire) :**

- hausse globale de près de 11 % en raison principalement de la régularisation des droits pour la copie privée de l'image fixe, à une augmentation de 28 % des droits encaissés pour la copie privée littéraire et le droit de suite.

⑦ **Délégations :**

- hausse d'environ 5 % due à l'augmentation des répartitions de droits de reprographie en Belgique et au versement des droits câbles belges destinés aux sociétés étrangères.

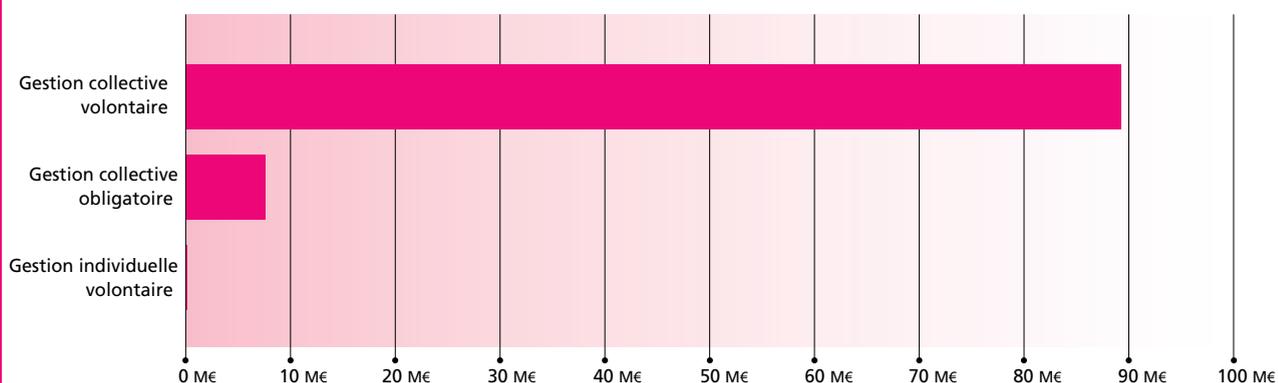
⑧ **Étranger :**

- hausse de près de 41 % liée à l'augmentation et/ou régularisation de droits en provenance essentiellement d'Allemagne, d'Angleterre, d'Espagne, du Luxembourg et de Suisse, notamment pour la copie privée et la retransmission par câble.



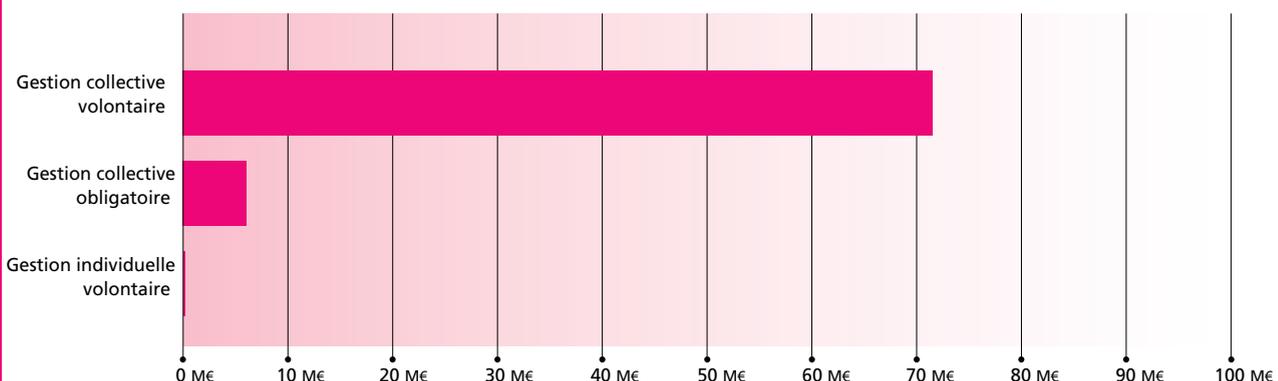
Sommes perçues en fonction du type de gestion

En 2010, la gestion collective volontaire a représenté près de 92 % des droits perçus par la Scam, la gestion collective obligatoire (copie privée, reprographie, prêt public et retransmission par câble intégrale et simultanée) représentant elle 7,9 %. La part de la gestion individuelle volontaire (commandes radiophoniques) est d'environ 0,2 %.



Sommes réparties en fonction du type de gestion

Pour les auteurs, la gestion collective volontaire de leurs droits représente une rémunération complémentaire qui peut être d'un montant appréciable, voire substantiel pour certains, comparativement à la gestion obligatoire, qui profite certes au plus grand nombre mais aboutit à des versements individuels nettement plus faibles, pour ne pas dire dérisoires. Cette vision purement « comptable » ne doit pas occulter la gamme de services qui est offerte par ailleurs gracieusement aux auteurs membres de la Scam (conseils juridiques et fiscaux, action culturelle et sociale, bourses brouillon d'un rêve, ateliers de sensibilisation au droit d'auteur, mise à disposition de la salle de projections, soirées de débats etc ...)



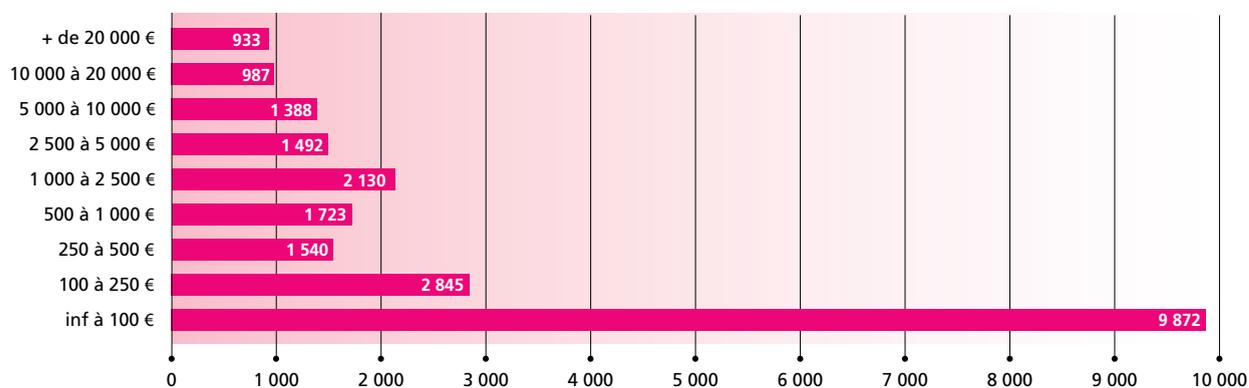
Analyse des sommes réparties aux ayants droit

22.910 ayants droit ont bénéficié d'une répartition en 2010, contre 20.687 en 2009 (+ 11 %). Parmi eux, 16.388 ont reçu des droits de gestion collective volontaire, 14.656 des droits de gestion collective obligatoire et 3.514 n'ont reçu que le remboursement de l'excédent de gestion de l'année 2009.

4.740 ayants droit (35 %) sur les 14.656 n'ont reçu que des droits de gestion collective obligatoire, le montant maximum étant inférieur à 6.000 €.

3.008 ayants droit (18 %) sur les 16.388 n'ont reçu que des droits de gestion collective volontaire.

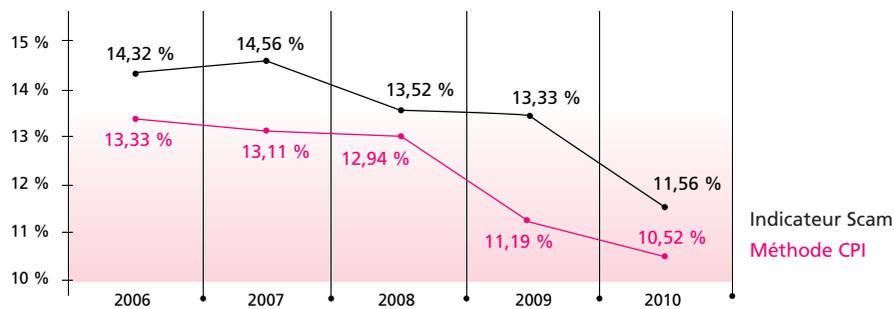
11.648 ayants droit ont bénéficié des deux origines de rémunération.



La gestion de la Scam

L'année 2010 se termine pour la Scam avec un excédent de gestion de **235.716,24 €**. Cette année est marquée, en termes de gestion, par des événements exceptionnels qui ont occasionné des charges ou des produits spécifiques. Côté charges, l'année 2010 a été placée sous le signe du changement de direction de la Scam. Par ailleurs, une provision importante pour litige a été constatée en application des principes de prudence. Côté produits, la cession des parts de la Scam dans la SDRM et la résolution d'un litige ont apporté des sommes exceptionnelles importantes. •

Ratio des prélèvements sur droits aux perceptions de l'exercice



La détermination de ce ratio, selon le décret du 18 novembre 1998 (art. R. 321-8 du code de la propriété intellectuelle), fait apparaître un taux de 10,52 % soit une amélioration de 0,67 point par rapport à l'année précédente. Déjà la baisse du taux en 2009 devait être relativisée car (comme en 2010) la société a bénéficié de ratrapages importants dans ses perceptions qui faussent la lecture de cet indice.

La Scam analyse plutôt le rapport des prélèvements sur droits aux perceptions de l'année N-1. Le tableau ci-dessus montre l'impact en termes d'évolution et de maîtrise du taux. •



Ventilation des charges propres à l'exercice

	Année 2010		Année 2009		Variations
Charges de personnel	7 347	56,86 %	6 691	52,83 %	9,81 %
Achats et charges externes	4 047	31,32 %	3 677	29,03 %	10,06 %
Informatique	1 128		848		
Immeuble (*)	805		1 165		
Fonctionnement	2 114		1 664		
Impôts et taxes	134	1,04 %	138	1,09 %	- 2,88 %
Amortissements et provisions (**)	793	6,14 %	757	5,98 %	4,79 %
Charges financières (**)	583	4,51 %	1 388	10,96 %	- 57,98 %
Charges except. hors provisions	17	0,13 %	15	0,12 %	14,86 %
Total Charges propres de l'exercice	12 922		12 666		2,02 %

(*) Le montant du prélèvement sur les perceptions (1,5 %) comptabilisé en recette pour 2009 s'élève à 1.291 K€.

Rappel : Le montant du prélèvement sur les perceptions (2 %) comptabilisé en recette pour 2008 s'élevait à 1.371 K€.

(**) La dotation aux amortissements pour l'immeuble ainsi que les charges financières liées au crédit bail de l'immeuble (jusqu'au 15 juillet 2009) ont été remontées dans la ligne « Immeuble ».

Montant en milliers d'euros

Le tableau (ci-dessus) fait ressortir une faible augmentation du total des charges propres qui s'analyse principalement de la façon suivante :

- charges de personnel : cette progression de près de 10 % tient compte d'éléments exceptionnels (indemnités conventionnelles versées dans le cadre du départ négocié de collaborateurs) ou non récurrents (cumul d'un poste de directeur général et d'un poste de directeur général adjoint pendant la période de passation, ajustements des provisions pour retraites et médailles du travail à 67 ans, primes exceptionnelles).
- dépenses informatiques : les projets de refontes en cours ont nécessité des prestations longues pour la remise à niveau de l'infrastructure et la maintenance des applications.
- immeuble : baisse liée à la fin du crédit-bail et à une réduction des dépenses de maintenance.
- fonctionnement, il faut tenir compte :
 - de frais d'intérim élevé pour plusieurs remplacements de congés maternité et parentaux,
 - de nouvelles dépenses en communication pour améliorer notre visibilité,
 - d'une augmentation des cotisations aux organismes internationaux de défenses du droit d'auteur,
 - d'une progression des charges de notre bureau belge du fait d'une nouvelle réglementation comptable et d'un litige en cours.
- charges financières : variation de provisions d'une année sur l'autre en fonction des liquidations des produits concernés.



Le financement des charges propres à l'exercice

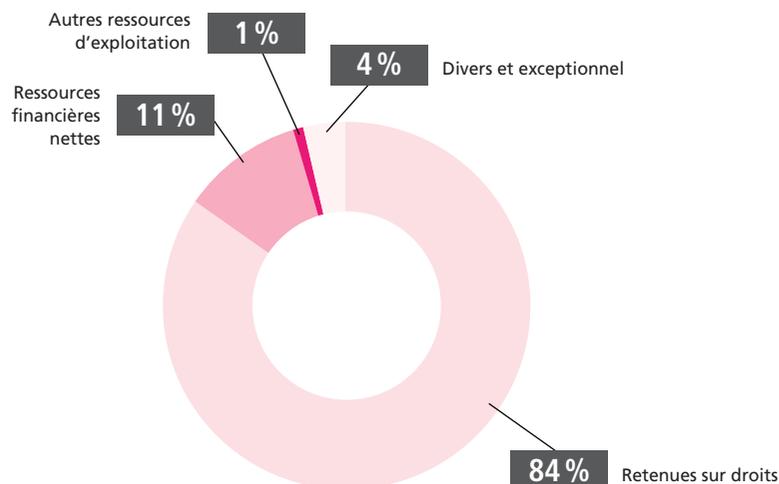
	Année 2010	Année 2009	Variations
Retenues sur droits	11 051	9 882	11,83 %
Ressources financières	1 432	2 764	- 48,19 %
Autres ressources d'exploitation	140	141	- 0,83 %
Divers et exceptionnel	500	0	
TOTAL	13 123	12 787	2,63 %

en milliers d'euros

La variation des retenues sur droits est liée à la forte progression des répartitions en 2010. Depuis le 1^{er} janvier 2009 le taux de retenue statutaire sur les perceptions a diminué d'un demi-point, à 1,5 %. Ce changement de taux est effectif pour la première fois dans les comptes de l'exercice 2010.

Les ressources financières ont diminué principalement par le jeu des reprises de provisions sur titres constatées en 2008. Les plus values de cession ont été moins importantes du fait du maintien à un niveau historiquement bas des taux monétaires et d'un redéploiement du portefeuille en fin d'année.

Un produit exceptionnel d'un montant de 500 K€ participe également au financement des charges de l'exercice. •



La gestion financière

Durant l'année 2010, le bureau financier de la Scam a poursuivi la sécurisation et la diversification des placements commencée en 2009. L'objectif de la société restant un rendement suffisant pour continuer à ce que les produits financiers concourent au financement des dépenses courantes. Les politiques monétaires internationales, mises en place pour sortir de la crise, conjuguées aux récentes crises sur les dettes souveraines, ont continué d'entraîner l'Eonia vers des niveaux très bas réduisant les possibilités de gains sur ces

produits. Ainsi le taux de l'Eonia capitalisé à fin 2010 ressortait à 0,44 %, contre 4,01 % en 2008 et 0,73 % pour 2009.

L'encours moyen de la trésorerie courante a été de l'ordre de 105 millions d'euros et le rendement global du portefeuille pour 2010 ressort à 1,25 %, soit 80 points de plus que l'Eonia capitalisé. Un compte rendu de ses travaux et une validation des orientations ont été faits à chaque conseil d'administration. Ces dernières doivent assurer à la société un rendement prévi-

sionnel minimum de son portefeuille de 1,5 % pour la période 2011-2015. Pour atteindre cet objectif, dans le contexte actuel de taux monétaire historiquement bas, la société a orienté environ 60 % de son encours vers des placements de type certificats de dépôt, billets de trésorerie, obligations d'Etat pour aller chercher de meilleurs rendements sur des durées plus longues de détention. Les 40 % restants sont investis en monétaire court terme afin de permettre la gestion des flux financiers courants. •

Commission Permanente de Contrôle des SPRD

Comme l'ensemble des sociétés d'auteurs, la Scam est soumise depuis 2001 au contrôle de la Commission Permanente de Contrôle des SPRD. En 2010, ces contrôles ont porté sur :

- l'examen des flux et prestations intersociétés et des prélèvements ou facturations s'y attachant,
- l'examen des suites données aux recommandations antérieurement formulées par la Commission et aux engagements éventuels pris par les sociétés dans leur réponse.

Les résultats de ces études doivent être repris dans son 8^e rapport annuel rendu public. Ce rapport est disponible sur le site internet de la Scam (www.scam.fr). •



Le bilan au 31 décembre 2010

Actif		Amortissements	Net au	Net au
	Brut	Provisions	31/12/2010	31/12/2009
ACTIF IMMOBILISE	15 849 776,53	6 511 331,85	9 338 444,68	9 465 587,58
Immobilisations incorporelles	4 839 156,78	3 193 108,06	1 646 048,72	1 635 336,62
Immobilisations corporelles	10 783 330,00	3 318 223,79	7 465 106,21	7 618 048,90
Immobilisations financières	227 289,75		227 289,75	212 202,06
ACTIF CIRCULANT	122 864 859,82	568 516,00	122 296 343,82	104 234 335,17
Créances	2 706 932,60	0,00	2 706 932,60	2 411 346,80
Val. mobil. placement et comptes à terme	110 969 804,42	568 516,00	110 401 288,42	101 544 869,20
Disponibilités	9 188 122,80	0,00	9 188 122,80	278 119,17
COMPTE DE REGULARISATION	122 601,83	0,00	122 601,83	92 080,50
Charges constatées d'avance	122 601,83	0,00	122 601,83	92 080,50
TOTAL ACTIF	138 837 238,18	7 079 847,85	131 757 390,33	113 792 003,25

Passif	Année 2010	Année 2009
CAPITAUX PROPRES	229 875,96	219 047,94
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 471 776,45	573 083,37
DETTES	129 820 021,68	112 845 090,73
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	652 474,15	474 007,95
Personnel	508 155,61	477 810,10
Organismes sociaux	2 423 886,67	2 270 632,06
Etat, impôts et taxes	410 118,99	441 749,12
Créditeurs divers	6 146 839,13	5 011 974,28
Droits à répartir aux auteurs	109 870 829,48	94 458 696,74
Droits à répartir aux SPRD	2 849 828,95	3 150 150,20
Auteurs créditeurs	2 173 432,21	1 962 346,03
Auteurs non membres	2 263 531,86	2 309 045,08
Auteurs règlements en attente	1 491 651,40	1 261 104,96
Irrépartissables imputables sur la gestion courante	531 977,00	408 529,47
Adhésions en cours		83,82
Auteurs affectation en attente	497 280,46	618 945,15
Banques Belgique	15,77	15,77
EXCEDENT DE RETENUE STATUTAIRE	235 716,24	154 781,21
TOTAL PASSIF	131 757 390,33	113 792 003,25



Le compte de gestion

Compte de résultat	Année 2010	Année 2009
PRODUITS D'EXPLOITATION	11 190 716,14	10 041 784,78
Retenue statutaire sur les répartitions	9 759 032,20	8 510 018,63
Retenue statutaire sur les perceptions	1 291 722,11	1 371 835,14
Autres produits	139 961,83	159 931,01
CHARGES D'EXPLOITATION	-12 322 278,03	-11 073 465,72
Fournitures	-166 196,83	-155 989,57
Charges externes	-2 578 172,11	-2 295 513,19
Impôts, taxes	-134 027,37	-138 782,76
Charges de personnel	-7 347 364,19	-6 691 425,71
Charges de gestion	-986 411,72	-881 817,94
Amortissements et provisions	-1 110 105,81	-909 936,55
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 131 561,89	-1 031 680,94
RESULTAT FINANCIER	848 832,93	1 185 750,58
Produits financiers	1 432 087,90	2 763 912,86
Charges financières	-583 254,97	-1 578 162,28
RESULTAT COURANT	-282 728,96	154 069,64
RESULTAT EXCEPTIONNEL	518 445,20	711,57
Produits exceptionnels	1 385 674,51	15 848,83
Charges exceptionnelles	-867 229,31	-15 137,26
EXCÉDENT DE RETENUE STATUTAIRE	235 716,24	154 781,21



Rapports du Commissaire aux comptes

Rapport général du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Scam, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 4 de l'annexe concernant les produits financiers de l'exercice et exposant en particulier l'incertitude sur la comptabilisation des intérêts courus d'un montant maximum de 475.348 €, attachés à un contrat d'assurance de capitalisation souscrit en janvier 2010. Nous avons interrogé la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, afin qu'elle donne son avis sur le traitement comptable de ces produits financiers.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, le paragraphe 4 de l'annexe fait état de l'incertitude sur la comptabilisation des produits financiers liés au contrat d'assurance de capitalisation souscrit en janvier 2010.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que la note de l'annexe donne une information appropriée au regard de l'incertitude mentionnée ci-dessus et de son incidence sur le résultat de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les annexes au rapport d'activité du directeur général et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 25 mars 2011

Le Commissaire aux Comptes SEGESTE

Isabelle Rivoallan

Pierre Estournet

Alain Barré



**Rapport spécial du Commissaire aux Comptes
pour l'exercice clos le 31 décembre 2010**

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L 321-9 du Code de la Propriété Intellectuelle, nous avons vérifié les informations, concernant l'activité culturelle, données dans le rapport d'activité du Directeur général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les documents comptables des informations données dans ce rapport, étant précisé que celles-ci concernent la période budgétaire 2009/2010 comprise entre le 1^{er} juin 2009 et le 31 mai 2010.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, Le 25 mars 2011
Le Commissaire aux Comptes SEGESTE

Isabelle Rivoallan

Pierre Estournet

Alain Barré

Les comptes de l'action culturelle pour la période du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2010

A - AIDE À LA CRÉATION		
1 - Création d'une œuvre et première fixation	460,18	
Bourses d'aide à la création	460,18	
2 - Promotion de la création	647,77	
Activités Scam	157,04	
Soutien des festivals	243,90	
Prix et Etoiles	246,83	
3 - Diffusion de l'information sur la création	46,39	
4 - Action culturelle en Belgique	60,00	
5 - Action culturelle au Canada	5,69	
B - AIDE À LA FORMATION		
Soutien à la formation des auteurs	13,15	
CHARGES D'ACTION CULTURELLE		1 233,17

Prélèvements sur perceptions		
Télévision	896,76	
Radio	201,18	
Littéraire	486,89	
Image fixe	10,29	
À déduire copie privée Scelf	- 4,79	
Irrépartissables supérieurs à 10 ans	307,35	
Produits financiers	6,03	
PRODUITS D'ACTION CULTURELLE		1 903,70

Montant en milliers d'euros

Excédent reporté sur excédents antérieurs **670,53**

(sommes affectées collectivement au cours de l'exercice - L 321-9 du CPI)



Représentation de la Scam

La Scam est présente dans les organismes suivant et participe à leurs travaux.

International

Membre **ALAI Association Littéraire et Artistique Internationale**
Veille sur l'ensemble des problèmes que pose la PLA dans notre monde contemporain

Membre actif
commissions techniques,
comité européen, CIS-net (IDA),
groupe de stratégie audiovisuelle

CISAC Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs
ONG agissant en faveur d'une protection accrue des créateurs de tous répertoires, par l'amélioration de la gestion collective.

Membre **GESAC Groupement Européen des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs**
GEIE chargé du lobbying auprès des institutions de la communauté européenne

Membre fondateur
Conseil d'administration

SAA Sociétés des Auteurs Audiovisuels
Regroupement de sociétés en vue de la promotion des auteurs audiovisuels et de la gestion collective de leurs droits.

France Participation dans d'autres SPRD

Membre fondateur
Conseil d'administration

AVA Arts Visuels Associés
Société faitière de perception et de répartition des droits de reprographie, copie privée, prêt public pour les Images fixes

Membre du collège auteurs

CFC Centre Français d'exploitation du droit de Copie
Société de perception et de répartition des droits agréée pour la reprographie

Membre fondateur
Conseil d'administration

COPIE FRANCE Société pour la rémunération de la copie privée audiovisuelle
Société de second rang mandatée par les sociétés d'auteurs pour percevoir et répartir la copie privée audiovisuelle

Membre fondateur
Conseil d'administration
Retrait de la Scam début novembre 2010

SDRM Société pour l'administration du Droit de Reproduction Mécanique
Société de second rang mandatée par les sociétés d'auteurs pour autoriser la reproduction de leurs répertoires (édition de supports analogiques et numériques)

Membre fondateur
Conseil d'administration

SESAM Société de gestion des droits multimedia
Société de second rang mandatée par les sociétés d'auteurs pour gérer les droits multimedia de leurs répertoires (sites, supports interactifs)

Membre fondateur
Conseil d'administration

SORECOP Société pour la Rémunération de la Copie Privée sonore
Société de perception et de répartition de second rang mandatée par les sociétés d'auteurs pour percevoir et répartir la copie privée sonore

Membre fondateur
Conseil d'administration

SORIMAGE
Société faitière de perception et de répartition représentant les auteurs et éditeurs pour les droits de copie privée numérique des Images fixes

La Scam est en outre régulièrement consultée pour toute question concernant le droit d'auteur, la gestion collective, ses répertoires et l'univers des media par le ministère de la culture, le CNC, le CSA, les parlementaires etc...



Action professionnelle

- Membre **AFPIDA Association Française pour la Protection Internationale du Droit d'Auteur**
Association de professionnels, enseignants et chercheurs concernés par la propriété intellectuelle
- Membre fondateur
Conseil d'administration **AGENCE française ISAN**
Agence d'enregistrement ISAN (identifiant des œuvres audiovisuelles)
constituée en partenariat entre l'Angoa, l'Arp, la Procirep, la Sacd et la Scam
- Membre **ALPA Association de Lutte contre la Piraterie Audiovisuelle**
Association chargée de constater la mise à disposition illicite des œuvres audiovisuelles sur les réseaux
- Scam représentée par deux membres **AMAPA Association de Médiation et d'Arbitrage des Professionnels de l'Audiovisuel**
Instance créée aux fins de règlement amiable des différends entre auteurs et producteurs
- Conseil d'administration **Cinéma du Réel Festival international de films documentaires**
- Membre fondateur
Conseil d'administration **COALITION française pour la diversité culturelle/ADRIC**
Mobilisation des professionnels du secteur culturel pour défendre auprès des pouvoirs publics européens et internationaux la diversité culturelle dans les négociations commerciales internationales
- Membre **CPE Conseil Permanent des Écrivains**
Mission de rassembler l'ensemble des organismes ayant pour but de défendre les écrivains, les illustrateurs et les auteurs de l'écrit et du livre.
- Membre de droit **film-documentaire.fr**
Association en charge de la création et de la maintenance d'un portail du documentaire et d'une base de données exhaustive des œuvres audiovisuelles
- Conseil d'administration **FIPA Festival International des Programmes Audiovisuels**
- Membre fondateur
Conseil d'administration **LA CULTURE AVEC LA COPIE PRIVÉE**
Regroupement de professionnels de la culture : SPRD, syndicats, organismes professionnels et d'associations de consommateurs en faveur du maintien de la rémunération pour copie privée, pour sauvegarder la liberté de copier et la vitalité culturelle.
- Membre du comité de rédaction
Conseil d'administration **RIDA Revue Internationale du Droit d'Auteur**
Revue trimestrielle consacrée au droit d'auteur en France et dans le monde, intéressant les juristes, chercheurs et praticiens.

Participations institutionnelles

- Conseil d'administration **AGESSA Association pour la Gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs**
Passerelle auteurs / caisses d'assurance maladie (affiliation, recouvrement des cotisations)
- Membre titulaire du collège ayants droit **COMMISSION de l'article L.311-5 du cpi**
Commission paritaire indépendante compétente pour déterminer le champ et les modalités de la rémunération pour copie privée
- Membre de la commission plénière
Commissions spécialisées **CSPLA Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique**
Organisme consultatif réunissant experts et professionnels dans le domaine de la PLA, placé auprès du ministre de la culture.

Belgique

- Membre **AUVIBEL**
Société de perception et de répartition pour la copie privée d'œuvres sonores et audiovisuelles
- Membre **PRO SPERE Fédération des associations professionnelles de la création et production audiovisuelles**
- Membre
Mandat de gestion accordé à la Scam **REPROBEL**
Société de perception et de répartition pour la reprographie



Scam Belgique

par Frédéric Young, Délégué général de la Scam Belgique

L'année 2010 a été une très bonne année pour la Scam en Belgique, tant sur le plan des encaissements et des répartitions aux auteurs que sur le plan des accords conclus.

Le dossier de la « distribution des services de media télévisuels » (anciennement le câble) a été le plus délicat. Et le plus prenant. En Belgique, plus de 4 millions de foyers reçoivent la télévision par « câble » analogique ou numérique. Après plusieurs années de travail acharné, la Scam dispose aujourd'hui d'accords, ou achève la préparation de tels accords, avec tous les distributeurs pour l'ensemble de leurs offres de base, à l'exception de Telenet.

Cette filiale du groupe américain Liberty Global a lancé fin 2006 une vaste action judiciaire contre toutes les sociétés de gestion collective agréées en Belgique dans l'espoir de transférer vers les télévisions la charge qui pèse légalement sur elle en matière de rémunération de la distribution des œuvres et prestations des auteurs et des producteurs. La décision en première instance devrait tomber avant la date de l'assemblée générale.

La Scam a particulièrement travaillé ses conclusions dans ce dossier, faisant appel à un centre universitaire (SMITS VUB Bruxelles) pour faire apparaître ce qui peut être décrit comme une tentative d'abus de position dominante de la part de Liberty Global.

Dans le dossier des échanges sur Internet, où deux propositions de loi avaient été déposées au Parlement belge en 2009, c'est à un autre centre universitaire, le CRID à Namur, que la Scam et la SACD ont demandé d'analyser les différents modèles juridiques connus afin d'en estimer la compatibilité avec la législation belge et internationale. Le rapport de la première phase, qui écarte l'hypothèse d'établir des licences légales, est disponible sur le site www.scam.be.

La numérisation des œuvres patrimoniales, et notamment les archives documentaires de la RTBF par la nouvelle société SONUMA (dont le blog vaut le détour), aura été un

autre sujet de préoccupation majeur pour le Comité belge et son délégué général. Leur concept de « patrimoine partagé », faisant une large place aux auteurs, aura été défendu et entendu jusqu'au Comité des sages réuni par la CE.

Enfin, 2010 aura été aussi l'année de la mise en ligne du nouveau site de la Maison des Auteurs-Scam, dédié à la promotion des auteurs belges francophones et de leurs répertoires, www.bela.be, et soutenu par le Ministère de la Culture. Un moyen innovant de faire découvrir la diversité de la création belge.

Sur le plan des perceptions encaissements – répartitions - adhésions

Comme pour de nombreuses perceptions en France, en Belgique, la Scam agit et contracte avec des sociétés d'auteurs partenaires, et principalement la Sacd et la Sofam. L'audiovisuel primaire, câble et copie privée, totalise 4.605.785 € de perception en 2010 (pour 4.653.732 € en 2009), dont 360.830 € perçus en commun avec la SACD.

En reprographie et prêt public, la somme de 1.020.955 € a été perçue, en commun avec la SACD.

Au total, l'encaissement effectué par la Scam en Belgique du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 s'élève à 6.379.845 € contre 6.603.930 € en 2009. Un léger tassement par rapport au résultat de 2009 (qui comportait de nombreux arriérés), mais la seconde meilleure année depuis 10 ans.

De ces sommes perçues en commun, une partie a été reversée à la SACD (753.105 €). La somme de 2.782.810 € a été répartie aux auteurs en Belgique au cours de l'année 2010 (contre 2.490.094 € en 2009).

La délégation belge de la Scam comptabilise 163 nouvelles adhésions en 2010.

Les charges nettes prévues au budget étaient

de 602.333 €, les dépenses totales se sont finalement élevées à 592.740 €.

Sur une perception nette, déduction faite des partages de l'année avec la SACD, nous avons un ratio charges nettes (déductions faites des produits financiers) sur perception nette de 10,53 %.

Sur le plan externe

Outre les dossiers évoqués ci-dessus, **Renouvellement des contrats télévision et nouveaux media**

En télévision, des accords positifs ont pu être négociés en 2010 avec VMMA, SBS, Prime (LG-telenet) et avec la VRT. À signaler aussi, la stabilisation des nouvelles perceptions de la Scam en matière de vidéo à la demande, en provenance des principales plates-formes que sont Belgacom, LG-Telenet et Tecteo-Brutélé, à des conditions satisfaisantes pour les auteurs.

Licences légales : copie privée, reprographie, prêt public

S'agissant des licences légales, la perception de copie privée s'est rétablie grâce à l'adaptation des tarifs légaux aux nouveaux produits multimedia (MP3 et disques durs contribuent désormais). Celle de reprographie demeure à un bon niveau et va faire l'objet en 2011 de discussions importantes. Celle de prêt public reste à un niveau très bas du fait de tarifs insuffisants. Et celle relative aux usages numériques dans l'enseignement est toujours nulle, le gouvernement n'ayant toujours pris aucune décision en la matière.

Sur le plan interne

L'année 2010 a vu l'aboutissement de la réflexion et du travail de préparation nécessaire à la modernisation de la communication. Celle-ci articulera désormais un nouveau site institutionnel, un site de promotion



Scam Canada

par Elisabeth Schlittler,
Délégué général de la Scam Canada

du répertoire actualisé, des lettres d'information électroniques et une nouvelle lettre d'information papier.

Autre chantier, le perfectionnement des procédures de perception et de répartition aux auteurs résidant en Belgique, mené par Valérie Josse et Christian Lallemand, en collaboration avec Philippe Drouin et son équipe à Paris (merci à eux tous). Ce travail a une nouvelle fois permis d'atteindre un montant de répartition record (+ 11,76 %).

Comité Belge et politique culturelle

Sous la présidence d'Alok B. Nandi avec le concours de Frédéric Young, le Comité a maintenu une importante activité de communication vers les membres, de contacts avec la profession et de développements très positifs des programmes d'action culturelle (notamment des bourses/prix aux auteurs et des actions multiples au sein des divers festivals). Des projections d'œuvres de qualité du répertoire sont organisées mensuellement. À souligner, l'organisation très réussie d'une Nuit de la radio à Bozar à Bruxelles.

Françoise Wolff, quant à elle, a assuré le mandat réservé aux Belges au sein du conseil d'administration à Paris, tissant de nombreuses collaborations.

La Scam s'est investie enfin dans de nombreux débats de politique culturelle belge (Missions du Service public de l'Audiovisuel, Coalition belge francophone pour la Diversité culturelle), ainsi que dans plusieurs conseils institutionnels comme le Comité de concertation du Centre du cinéma et de l'Audiovisuel (via Pro Spera), le Conseil du livre, la Commission d'aide à l'Édition ou le Conseil des Centres d'Archives privées. Tanguy Roosen, directeur juridique, préside notamment le Conseil de l'Éducation aux médias. •

L'année écoulée a été marquée au Canada par le dépôt du projet de modifications de la Loi sur le droit d'auteur. Malheureusement, ce projet n'apporte rien aux créateurs et il détruit le système mis en place par les sociétés de gestion collective. Le milieu culturel francophone et anglophone s'est mobilisé pour contester les nouvelles exceptions en faveur des consommateurs, la légitimation de la copie de CD qui mettra un terme au régime de la copie privée sonore et la déresponsabilisation des fournisseurs de services Internet.

En plus de réagir individuellement auprès des pouvoirs publics, la Scam s'est jointe à un regroupement d'ayants droit francophones et anglophones très actif au plan politique. Au cours des derniers mois, diverses manifestations ont été organisées afin de dénoncer publiquement le projet proposé par le gouvernement fédéral.

Dans cette ère où *si c'est accessible, c'est gratuit*, le milieu de la création s'attendait à ce que le projet propose de modifier la loi afin de renforcer la position des auteurs et de leurs sociétés de gestion et non pas qu'il la fragilise encore plus. C'est donc dans ce contexte qu'ont eu lieu les négociations de licences pour les nouvelles plates-formes et la renégociation de contrats échus avec plusieurs radiodiffuseurs conventionnels et spécialisés.

En 2010, une importante poursuite a été entreprise contre un radiodiffuseur situé en Ontario, mais dont la programmation est francophone. C'est au terme de longues négociations avec la chaîne publique que nous avons été contraints de déclencher la procédure judiciaire, la chaîne contestant la légitimité de notre réclamation de droits pour l'utilisation du répertoire.

Les activités de la Scam se sont toujours déroulées dans l'environnement hybride du droit d'auteur et du copyright et le système mis en place convenait jusqu'ici à tous les intervenants du secteur audiovisuel. Toutefois, depuis l'avènement des nouvelles plates-formes, on constate une volonté de plus en plus marquée de modifier le système existant par un nouveau calqué sur le modèle du copyright.

Dans un tel contexte, le travail d'information de la Scam auprès des auteurs, de leurs agents et des producteurs est encore plus important, tout comme les relations qu'elle entretient avec les divers syndicats d'auteurs et son implication dans le secteur de la création au Québec grâce aux Bourses Scam.

En 2010, le Comité de sélection a analysé vingt-quatre projets et décerné sept bourses à des auteurs résidant au Canada.

La Scam a enregistré dix-sept adhésions, quatre-vingt-deux déclarations et la perception a augmenté. •



Le conseil d'administration Scam 2010/2011

- **Collège des auteurs d'œuvres audiovisuelles**

Anne Andreu, Patrick Barberis, Jean-Marie Drot, Anne Georget, Patrick Jeudy, Rémi Lainé, Claude Lanzmann, Jean-Xavier de Lestrade, Alain Longuet (*vice-président de la Scam*), Guy Seligmann (*président*), Henri de Turenne.

- **Collège des auteurs d'œuvres orales, sonores ou radiophoniques**

Philippe Bertrand, Pierre Bouteiller, Denis Cheissoux, Kathleen Evin.

- **Collège des auteurs de l'écrit**

Catherine Clément, Pascal Ory.

- **Collège des journalistes**

Michel Diard (*trésorier*), Edouard Perrin.

- **Collège des images fixes**

Peter Knapp.

- **Scam Belgique**

Françoise Wolff.

Le comité belge Scam 2010/2011

- **Collège des auteurs d'œuvres audiovisuelles**

Marie-France Collard, André Dartevelle, Dominique Loreau, Jean-Claude Riga, Rob Rombout (*vice-président du Comité belge*).

- **Collège des auteurs d'œuvres orales ou sonores**

Sylvie de Roeck.

- **Collège des auteurs de l'écrit**

Thomas Gunzig, Danielle Losman, Foulek Ringelheim, Antoine Tshitungu Kongolo, Marie Wabbes.

- **Collège des auteurs d'œuvres d'art numérique**

Alok Nandi (*président du comité belge*).

Le comité canadien Scam/Sacd 2010/2011

- **Collège des auteurs de cinéma**

Denys Arcand, André Melançon, Benoît Pilon, Johanne Prigent.

- **Collège des auteurs de télévision**

Patrice Sauvé (*président du comité canadien*), Patrick Lowe (*vice-président du comité canadien*), Luc Dionne, François Gingras, Marie-France Landry, Pierre-Michel Tremblay.

- **Collège des auteurs de spectacle vivant**

Marie Chouinard, Maryse Pelletier.



Les commissions

juin 2010/juin 2011

• COMMISSION DES AUTEURS D'ŒUVRES AUDIOVISUELLES

Administrateurs membres de droit

Anne Andreu, Patrick Barbéris (*vice-président de la commission*), Jean-Marie Drot, Anne Georget, Patrick Jeudy (*président de la commission*), Rémi Lainé, Claude Lanzmann, Alain Longuet (*vice-président de la commission*), Guy Seligmann (*président de la Scam*), Henri de Turenne, Jean-Xavier de Lestrade.

Membres désignés par le conseil d'administration

Danièle Alet, Olivier Ballande, Nina Barbier, Philippe Baron, Jean Bertrand, Bernard Billois (*à partir de novembre 2010*), Robert Bober, René-Jean Bouyer, Jean Breschand, Marie-Laure Bruneau, Alain Burosse, Jamila Buzkova, Gilles Cayatte, Patrick Cazals, Cécile Clairval-Milhaud, Evelyne Clavaud, Axel Clévenot, Eric Colomer, Pascal Cuissot, Cathie Dambel, Stéphane Druais, Esther Hoffenberg, Robin Hunzinger, Ingrid Janssen, Bernard Jourdain, Jenny Kéguiner, Jérôme Lefdup, Fabienne Le Loher, François Levy-Kuentz, Marie Mandy (*jusqu'en décembre 2010*), Philippe Picard, Karel Prokop, Sylvain Roumette, Alain de Sedouy, Geneviève Wiels, Christophe Ramage (*suppléant traduction*).

• COMMISSION DES AUTEURS D'ŒUVRES ORALES, SONORES OU RADIOPHONIQUE

Administrateurs membres de droit

Philippe Bertrand, Pierre Bouteiller (*président de la commission*), Denis Cheissoux, Kathleen Evin.

Membres désignés par le conseil d'administration

Martine Abat, Christian Clères, José-Manuel Lamarque, Janine Marc-Pezet, Sandrine Mercier, Emmanuel Moreau (*vice président de la commission*), Irène Omélianenko, Carole Pither, Stéphane Salzmann, Escarlata Sanchez-Garcia (*de juin 2010 à octobre 2010*).

• COMMISSION DES AUTEURS DE L'ÉCRIT

Administrateurs membres de droit

Catherine Clément, Pascal Ory (*président de la commission*).

Membres désignés par le conseil d'administration

Claude Aziza (*vice-président de la commission*), Alain Dugrand, Pierre Haski, Benoît Peeters, Antoine Perraud, Olivier Weber. Michèle Kahn (*observatrice*).

• COMMISSION DES JOURNALISTES

Administrateurs membres de droit

Michel Diard (*président de la commission*), Edouard Perrin.

Membres désignés par le conseil d'administration

Lise Blanchet, Patrick Boitet, Olivier Da Lage (*vice-président de la commission*), Frédéric Dotte, Thierry Ledoux, Jean-Jacques Le Garrec, Jean-Michel Mazerolle, Laurence Neuer, Dominique Pradalié.

• COMMISSION DES IMAGES FIXES

Administrateur membre de droit

Peter Knapp (*président de la commission*).

Membres désignés par le conseil d'administration

Michel Backes, Bernard Chenez, Thierry Ledoux, Marc Le Mené (*vice-président de la commission*), Gladys Tison.

• COMMISSION SPÉCIALE RELATIVE À L'INFORMATION DES ASSOCIÉS

Roger Dadoun, Nicolas Gessner, Philippe Marcoux, Christian Paureilhe (*président de la commission*).

Rapport présenté par Hervé Rony, directeur général-gérant de la Scam
approuvé par le conseil d'administration du 17 mars 2011.

Étaient présents : Anne Andreu, Philippe Bertrand, Pierre Bouteiller, Catherine Clément, Michel Diard, Jean-Marie Drot, Anne Georget, Patrick Jeudy, Rémi Lainé, Alain Longuet (*vice président*), Guy Seligmann, (*président*), Henri de Turenne, Françoise Wolff.





2.3 *Libérez les Otages*
Photo Le Goff & Gabarra



4.5 *Patricio Guzmán*
Photo Cristóbal Vicente



6.7 *Les médicamenteurs* (Étoile 2010)
Brigitte Rossigneux, Stéphane Horel,
Annick Redolfi, Edith Baudrand
Production : Beau Comme une Image



8.9 *Faces* (Étoile 2010)
Gérard Maximin
Production : Edgewood



10.11 *En finir avec la guerre* (Étoile 2010)
Mehdi Lallaoui
Production : Mémoires vives productions



12.13 *En attendant les hommes* (Étoile 2009)
Katy Lena Ndiaye
Production : Néon Rouge Production



22.23 *Le dernier rodéo* (Étoile 2009)
Andrés Jarach, Kethevane Davrichevy
Production : Quark Productions



24.25 *Alix au pays des gènes* (Étoile 2008)
Valérie Guérard Okinawa
Production : Zeugma Films et Arte France



26.27 *Maasai, terre interdite* (Étoile 2008)
Xavier Péron, Kristin Selletyan
Production : DEV TV



28.29.30.31 *La mise à mort du travail* (Étoile 2010)
Jean-Robert Viallet, Alice Odiot, Mathieu Verbout
Production : YAMI 2



32.33 *Nostalgie de la lumière* (Brouillon d'un rêve filmique 2007)
Patricio Guzmán
Production : Atacama Production, Renate Sachse



34.35 *Sevrapek City* (Étoile 2010)
Emmanuel Broto, Fabienne Tzerikiantz
Production : Kamatomi films

Scam*

France

5, Avenue Velasquez

75 008 Paris

Tél. 01 56 69 58 58

Fax 01 56 69 58 59

communication@scam.fr

www.scam.fr

Belgique

Rue du Prince Royal, 87

1050 Bruxelles

Tél. (2) 551 03 20

Fax (2) 551 03 25

infos@scam.be

www.scam.be

Canada

Bureau 202

4446 Boulevard Saint Laurent

Montréal PQ H2W 1Z5

Tél. (514) 738 88 77

Fax (514) 342 46 15

info@scam.ca

www.scam.ca